

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) La Tuque lance un appel de projets à toute la Mauricie

La Tuque, le 19 mars 2024 – Les organisations de la Mauricie qui désirent obtenir du financement provenant du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) ont jusqu'au 30 avril 2024 pour déposer leurs projets auprès de la Ville de La Tuque.

Le gouvernement du Québec n'a pas encore confirmé que ce programme se poursuivra au-delà du 31 mars 2024, date à laquelle l'entente actuelle prendra fin. Dans l'éventualité où cette annonce viendrait sur le tard, l'équipe de la Ville de La Tuque veut prendre de l'avance en créant une banque de projets régionaux 2024, afin que ces projets puissent se réaliser cette année, conditionnellement à la reconduction du programme et que l'aide financière du gouvernement devienne disponible.

Pour soumettre un projet, il suffit de consulter la documentation disponible dans la page *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* de l'onglet *Villégiature* au latuque.ca et d'envoyer les documents complétés requis par courriel à l'adresse : padf@ville.latuque.qc.ca

Dans sa mouture actuelle, le PADF permet de réaliser des travaux d'aménagement forestiers sur les terres publiques ou sur les terres privées appartenant à des propriétaires forestiers reconnus. Il permet également de soutenir la réalisation de travaux dans les chemins multiusages sur les terres publiques et d'accompagner certaines initiatives réalisées en milieu forestier. Il permet aussi de soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois dans la région.

Finalement, ce programme finance également des projets permettant l'acquisition de connaissances et la documentation de différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), de façon à appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire.



En 2023, la Mauricie a reçu une somme de 675 000 \$ dans le cadre du PADF pour la réalisation de projets et assurer le fonctionnement de la TLGIRT. La somme qui sera attribuée à la région pour le présent appel de projets 2024-2025 n'est pas encore connue à ce jour.

Les MRC, conseils d'agglomération, municipalités, communautés autochtones, organismes à but non lucratif, organisations à but lucratif, agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, ainsi que les personnes ou les organismes signataires d'une entente de délégation de gestion, peuvent soumettre un projet à la Ville de La Tuque pour obtenir du financement du PADF pour la Mauricie.

Ce ne sont toutefois pas tous les travaux qui sont admissibles à ce programme dont les critères sont établis par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Pour en connaître tous les détails, ceux qui désirent déposer un projet sont invités à prendre connaissance du guide du promoteur 2024-2025 sur le site Web de la Ville de La Tuque

-30-

Source :
Hélène Langlais, chef de service aux communications
Ville de La Tuque
819 523-8200, poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca